

LA MISE EN VALEUR DES ALLÉES

UN VOLET DE L'ARTICLE L. 350-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Texte et image Chantal Pradines, cabinet All(i)ée

L'article L. 350-3 du code de l'environnement est désormais bien connu des amoureux des arbres. Et pour cause, il a déjà permis d'en sauver quelques-uns de l'abattage. Il est beaucoup moins compris, dans son principe et dans son application, des gestionnaires : vous trouverez des documents et des vidéos de présentation où j'aborde ce sujet sur le site de l'association ALLÉES-AVENUES / allées d'avenir/, www.allees-avenues.eu, à l'onglet « Ressources ».

Cet article de loi comporte des petits éléments a priori anodins, mais pourtant fort utiles, comme la préservation de la « structure » allée en plus de celle individuelle des arbres. Ce principe de préservation implique, dans un raisonnement par la négative, de replanter sur place. Que deviendrait en effet la structure, si l'on replantait ailleurs ? Un autre de ces petits éléments est tout aussi important, car il est indispensable pour gagner les esprits à la préservation de ce patrimoine. Lisez : « Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication (...) sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques. »

Avec son « Prix des allées » qui récompense les actions en faveur de la préservation des allées d'arbres, l'association Sites & Monuments réalise chaque année maintenant un tel travail de mise en valeur. D'autres saisissent l'occasion de la Journée Européenne des Allées (JEA), le 20 octobre, pour le faire : le conseil départemental de Seine-et-Marne a par exemple réalisé une exposition sur les allées du département à l'occasion de la JEA 2018 et invité des écrivains à écrire sur celles-ci. Le recueil « Les allées d'arbres, pensées itinérantes » est en ligne.



▲ Constance Fulda à Trampot (Vosges)

L'association ALLEES-AVENUES /allées d'avenir/ apporte elle aussi une large contribution à la mise en valeur des allées : après le colloque de 2018 qui a dévoilé un pan méconnu de l'histoire de ce motif paysager si attaché à la France, elle a monté en 2019 une exposition qui aborde les différentes facettes de ce patrimoine (l'exposition, bilingue français-anglais, ne demande qu'à tourner dans l'hexagone ; voir le site de l'association). Cette année, c'est une autre action de mise en valeur qui a été amorcée par l'association : il s'agit de faire venir des artistes internationaux pour documenter de manière sensible l'évolution de l'allée de frênes historique de Trampot – eh oui, historique, elle l'est désormais, puisqu'on lui doit à la fois le livre blanc publié par le Conseil de l'Europe et le fameux article du code de l'environnement –.

Chaque intervention d'un artiste autour de cette allée, et chaque production artistique, sont un coup de projecteur sur ce patrimoine, qui finit par intéresser les gestionnaires eux-mêmes. Nous en avons eu la confirmation à l'occasion de l'invitation de la première artiste, lors des Journées européennes du patrimoine, Constance Fulda. Artiste de renommée internationale fascinée par les arbres, elle a posé ses incroyables papiers japonais à base de mûrier, d'une légèreté et d'une résistance remarquables, sur les écorces

des frênes dont elle a pris l'empreinte. Constance Fulda a déjà fait ce geste sur des arbres exceptionnels, comme l'olivier de Roquebrune, l'immense banyan de Thrissur, en Inde, un cèdre pluri-millénaire de l'île Yakushima, au Japon, ou encore le fameux cèdre de la Fondation Cartier pour l'art contemporain abattu cet été, victime des dommages à ses racines et du réchauffement climatique.

À Trampot, les 30 premières empreintes – au final il y en aura quelque 250 – révèlent un motif totalement inattendu : là où, spontanément, on aurait imaginé un motif de zébrures, on découvre des constellations, un étrange réseau de « noyaux » et de « filaments », avec, bien sûr aussi, le fantôme du numéro gravé dans les arbres en 2014 par un service routier alors désœuvré (voir *La Lettre* n° 68). Les prochains artistes invités – si le coronavirus ne bloque pas les frontières – devraient être Wayne Gudmundson, un artiste photographe américain qui explore l'interaction des arbres et du paysage et Dan Llewelyn Hall, artiste plasticien britannique à l'œuvre très colorée, qui s'intéresse aux paysages – entre autres des allées –, révélateurs d'un monde menacé par notre indifférence ou nos excès.

Cela vous inspire ? Soutenez ces initiatives, créez-en de nouvelles, que ce soit à l'occasion de la Journée européenne des allées ou tout au long de l'année.

Où tailler

lorsque c'est jugé nécessaire

par Jeanne Millet, Ph. D.

Il est bon de se rappeler qu'aucune taille n'est faite à l'avantage de l'arbre. Les tailles sont pratiquées pour répondre à des besoins d'aménagement. Néanmoins, dans un contexte où les tailles sont jugées nécessaires, il est recommandé de :

Enlever les structures vieillissantes plutôt que les axes vigoureux et les rejets, qui sont les efforts ultimes de l'arbre pour renouveler sa structure

